

Les Cahiers de l'Institut Gérard Pierre-Charles

ISGPC



46, avenue Magny, Port-au-Prince

Angle Magny et Christophe (chemin des Dalles)

www.opl.org

décembre 2019

Contenu du premier Cahier

- Mot du Président du Conseil d'Administration
- Présentation de l'ISGPC
- Activités de l'ISGPC
 1. Lancement officiel de l'Institut
 2. Séminaire de formation de formateurs pour le Parti
 3. Ateliers de travail sur l'Emploi
 4. Cours réguliers du Centre de Formation de cadres Marc Romulus
 5. Activités de préparation de l'ouverture du Centre de documentation et de recherche Claude Jean-François

Mots du président du Conseil d'Administration

Bonjour / Bonsoir à tous et à toutes!

Je suis heureux et fier de vous présenter le premier Cahier de L'Institut Supérieur de Formation des Cadres Administratifs et Politiques mis en œuvre par l'OPL en hommage à son premier Coordonnateur Général, Gérard Pierre-Charles (ISGPC), pour former des cadres, transformer les mentalités, créer le nouvel état d'esprit favorable au changement, au développement de la femme et de l'homme haïtiens. Les "Cahiers de l'ISGPC" sont l'organe chargé d'informer sur les activités de l'Institut périodiquement, mais aussi l'espace de mûrissement de la pensée et de la réflexion sur le fait social haïtien dans une perspective de transformation par l'action politique adéquate. Ce premier cahier est consacré à l'Emploi.

Les grandes orientations définies en 2008 par le troisième Congrès national du Parti prônent le Travail et l'Éducation comme remède au mal haïtien; priorités des priorités d'un gouvernement OPL pour réussir le décollage économique, garantir la stabilité politique et sociale, assurer le développement du pays, répondre à la demande sociale de liberté, de justice et de prospérité. Créer l'emploi par la création de richesses amène à connaître l'état des lieux des secteurs de l'économie, notamment le primaire et le secondaire, identifier des éléments d'orientation pour l'élaboration de politiques publiques en matière de création d'emploi. Plusieurs intervenants ont été invités pour leur compétence et leur expérience à partager leurs connaissances, leurs réflexions dans le cadre des "Ateliers sur l'Emploi" organisés par l'Institut les 28, 29 septembre et 5 octobre 2018 en prélude à l'ouverture officielle de l'Institut le 10 octobre, jour anniversaire de la mort du professeur Gérard Pierre-Charles. Un compte-rendu succinct de ces interventions est ici partagé avec vous.

Le Centre de Formation a inauguré ses cours le samedi 10 novembre et clôturé la première session lors d'une cérémonie de remise de certificats le dimanche 2 juin. Peu avant le début des cours réguliers, un séminaire de formation de formateurs a été réalisé du 1^{er} au 3 novembre à l'initiative du Coordonnateur à la Formation pour une vingtaine de cadres au niveau régional du Parti. Toutes ces activités vous sont présentées dans ce premier cahier de l'Institut.

La seconde composante de l'Institut, le Centre de Documentation et de Recherche, n'est pas encore fonctionnelle. Cependant, des activités préparatoires à son

inauguration d'octobre 2018 à juin 2019 ont permis d'évaluer les besoins, d'identifier le matériel et les équipements manquants et de prévoir les mises en place à effectuer. D'ici à la reprise des cours au Centre de Formation dans le courant du premier trimestre 2020, tout sera mis en œuvre pour l'ouverture officielle du Centre de Documentation et de Recherche Claude Jean-François à la nouvelle adresse du siège central du Parti sis désormais au "Kafou Tifou", à l'angle des avenues Magny et Christophe (Chemin des Dalles).

Je félicite vivement et remercie sincèrement le Directeur Exécutif de l'Institut, le docteur Francklin BENJAMIN, les responsables, collaborateurs et bénévoles qui matérialisent chaque jour dans la glaise du réel, par leur contribution, leur engagement, ce rêve d'édification d'une œuvre grandiose avec des moyens modestes et des gens ordinaires. Je souhaite longue vie aux "Cahiers de l'ISGPC".

DEMAIN, UN AUTRE PAYS!!

Edgard Leblanc Fils
Coordonnateur Général de l'OPL
Président du Conseil d'Administration de l'ISGPC

Présentation de l'Institut Supérieur

Gérard Pierre-Charles

La formation est un élément crucial de la vie de n'importe quelle organisation plus spécialement d'un parti politique. Le parti étant un outil aux mains des masses pour la prise du pouvoir doit toujours être attentif aux transformations du monde. Jour après jour, les communautés construites par les humains s'effritent, se transforment, et avec elles les formes d'autorité et de pouvoir mises en place. Aussi, le parti doit-il être toujours à l'écoute des hommes et des femmes qui mettent en avant de nouvelles demandes, de nouvelles exigences. Pour cela, il importe que les membres du parti soient en état de répondre et de s'ajuster aux défis de la centralisation du pouvoir politique constatée dans toutes les sphères de la vie sociale. Cette mise en état passe nécessairement par le processus de formation politique.

L'OPL, étant une organisation ouverte, démocratique, conçoit la formation comme l'élément moteur de la participation à la vie du parti et le catalyseur pour construire et assumer un pouvoir de service. A cet effet, la Coordination nationale à la formation et l'Institut supérieur de formation des cadres sont des instruments indispensables à la vie du Parti. La mission, l'organisation et le fonctionnement de ces entités seront définis dans des règlements internes ou des directives du Parti.

La stratégie d'organisation de la formation repose pour la formation de base adressée à tous les adhérent.e.s sur la structure pyramidale à envergure nationale dont dispose le Parti. Dans chaque région ou département, l'OPL est dirigée par une coordination qui compte en son sein un comité exécutif de sept membres dont l'un est délégué à la formation. Il en est de même dans chacune des communes de la République. Seront formés des formateurs, en premier lieu, parmi les délégué.e.s à la formation. Ils dispenseront dans la base du Parti la formation initiale portant notamment sur la connaissance du Parti et des éléments fondamentaux en communication et dynamique de groupe. Un autre volet de la formation est offert dans le cadre des cours, séminaires, conférences et les universités populaires organisés par l'Institut supérieur dédié à la mémoire de Gérard Pierre-Charles (ISGPC). La formation se fait tout à la fois de façon formelle et informelle, mais plus couramment dans l'action politique.

La stratégie de formation envisagée se réalise en plusieurs étapes:

1. mise en place des commissions régionales de formation qui réuniraient les délégués communaux sous la supervision du délégué régional

2. la commission régionale se chargerait de planifier la formation de base dans les communes de la région en coordination avec la commission nationale

3. la commission nationale en collaboration avec le Centre de Formation des Cadres de l'Institut Supérieur Gérard Pierre-Charles planifie et réalise la formation des formateurs

4. Chaque année, est élaboré et mis en œuvre un programme de formation suivant les besoins des coordinations régionales et communales pour les adhérent.e.s et conformément au cursus de la formation de l'Institut pour les cadres.

L'Institut dispense des cours réguliers pour la formation de cadres intermédiaires en communication, leadership, initiation à la politique, étiquette et protocole.

Les travaux de l'ISGPC ont démarré les vendredi 28, samedi 29 septembre et le vendredi 5 octobre 2018 par la tenue des Ateliers sur l'Emploi. Le 10 octobre, à l'occasion du 14^{ème} anniversaire de la mort de Gérard Pierre-Charles, une journée portes ouvertes au local du Parti annonce la réouverture officielle de l'Institut de Formation de Cadres Politiques et Administratifs du Parti .

Mission et composantes de l'Institut

L'Institut Supérieur de Formation des Cadres Politiques et Administratifs est un hommage à la mémoire du militant, du dirigeant politique, du professeur, de l'intellectuel parti subitement pour l'au-delà le 10 octobre 2004. Gérard Pierre-Charles fut le premier Coordonateur Général de l'Organisation du Peuple en Lutte de 1991 à 2004. Cette structure déconcentrée est l'expression de la modernisation du Parti et aussi le symbole de la reconnaissance, de la gratitude des générations de femmes et d'hommes nouveaux engagés dans le travail continu de reconstruction nationale, de progrès social, de justice et d'intégration des masses, chargés d'assurer la pérennité de l'œuvre des pionniers fondateurs de l'OPL.

L'Institut témoigne du respect, de l'admiration des dirigeants actuels pour le courage, l'abnégation, la vision, l'attachement au Parti de leurs camarades de travail fauchés avant eux par la mort.

Il a pour mission l'accomplissement de la fonction éducative du Parti. Il est chargé d'assurer la formation politique et civique des membres en particulier et de frange

plus large de la population pour leur permettre de mieux participer à la construction de l'État de droit et à la gestion des affaires publiques. En plus de ces tâches générales, ses attributions spécifiques sont de :

- préparer des cadres pour la fonction publique d'État et des collectivités territoriales
- appuyer les projets de modernisation de la vie publique
- contribuer à la formation d'une conscience citoyenne
- promouvoir et accompagner la participation active des citoyens et citoyennes à la vie politique, économique et sociale
- participer à la formation civique de la population en matière électorale
- conduire des études et des recherches sur des thématiques d'intérêt politique, économique, social, culturel

L'Institut Supérieur Gérard Pierre-Charles est administré par un Conseil d'Administration dont le secrétariat est assuré par le Directeur Exécutif de l'Institut. Il a son siège au local du Parti, mais peut être toujours logé à une adresse autre que celle du Bureau national. Il comprend:

- un Centre de Formation des Cadres dédié à la mémoire de Marc Romulus
- un Centre de Documentation et de Recherche baptisé au nom de Claude Jean-François.

L'Institut et ses composantes font partie du patrimoine de l'OPL. C'est une organisation à but non lucratif dont la durée de vie est illimitée. Son mode d'organisation et de fonctionnement est régi par ses règlements internes.

Le centre de formation de cadres politiques et administratifs

La formation est une demande récurrente des militant.e.s ainsi que des cadres du Parti. C'est d'ailleurs un droit pour les membres et une obligation pour les dirigeant.e.s. Les efforts pour répondre à cette revendication ne se sont pas matérialisés de manière systématique en des cours, séminaires ou autres mécanismes de transmission formelle de connaissances ou d'encadrement pour l'amélioration des compétences organisationnelles, administratives, politiques, intellectuelles des membres. La formation jusqu'ici s'est faite fondamentalement sur le tas, dans l'action politique.

Il est aujourd'hui plus qu'avant impératif d'initier la démarche formelle, institutionnelle de formation des militant.e.s et des cadres du Parti qui, depuis le 2^{ème} congrès national, se mue lentement, mais de manière irréversible en un outil moderne de conquête et de gestion du pouvoir politique. C'est pour répondre aux besoins de formation civique, politique, administrative, intellectuelle exprimés à tous les niveaux et avec insistance par les membres du Parti qu'il est institué le Centre de formation des cadres dédié à la mémoire de Marc Romulus, économiste senior du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Haïti, membre fondateur du Parti décédé en juillet 1995.

Le Centre est appelé à offrir un ensemble cohérent de connaissances, de techniques et d'instruments permettant aux militant.e.s d'accroître leurs habiletés en communication, en animation de groupe et leadership, en gestion et/ou direction de structures administratives ou organisationnelles. Il dispense deux (2) niveaux de formation: la formation intermédiaire adressée à tous les adhérent.e.s et la formation continue pour les cadres.

La formation intermédiaire traite de l'initiation à la politique, de la connaissance du Parti, des techniques de communication écrite et orale, des notions d'animation de groupe et de leadership, d'étiquette et de protocole. La formation continue couvre un éventail de connaissances indispensables à la formation des dirigeant.e.s politiques. Ce sont: l'organisation de l'État, l'organisation de la société, le droit, les relations internationales, la géographie politique, l'histoire des mouvements sociaux, l'histoire d'Haïti à travers les tentatives de modernisation du pays, l'introduction à l'économie et aux finances publiques, l'initiation à l'analyse politique, le savoir-vivre et le protocole, la question de genre, l'éthique et la politique.

Le centre de documentation et de recherche

La seconde composante de l'Institut Supérieur Gérard Pierre-Charles est le Centre de Documentation et de Recherche élevé à la mémoire du dirigeant émérite, de l'idéologue, de l'humaniste, du scientifique, le docteur Claude Jean-François, membre fondateur du Parti, décédé le 21 novembre 2007. Il est appelé à conserver toute la mémoire du Parti, l'évolution des courants de pensée qui l'ont traversé ou influencé aux différentes étapes de sa vie. Il est le sanctuaire de la vie intellectuelle, des mouvements de réflexions, d'analyses, de la recherche sur la réalité sociale, politique, économique du pays dont l'OPL a vocation d'orienter et de diriger la destinée.

Le Centre comprend une bibliothèque spécialisée destinée à la formation politique des cadres et militant.e.s du Parti. Il compile et met à la disposition des intéressé.e.s tous documents de politiques publiques, études et actes importants de l'administration centrale de la République. Il offre un service de recherche par Internet aux membres munis de leur carte d'admission.

Le Centre de Documentation et de Recherche Claude Jean-François est ouvert pour consultation à toute personne en quête d'information sur la littérature du Parti en particulier ou relative à la politique et aux partis politiques en général.

Le Centre est régi par les règlements émis par le Conseil d'Administration de l'Institut et mis en application par le Comité d'animation sous la supervision du\de la Directeur(trice) exécutif(ve).

L'organisation de la formation dispensée à l'ISGPC

Le centre de Formation Marc Romulus organise la formation des adhérent.e.s et des cadres suivant deux niveaux. Les niveaux correspondent à des degrés de responsabilités administratives et/ou politiques dans le Parti ou dans les organes des pouvoirs politiques.

1. Formation intermédiaire : séminaire d'une durée de 30 heures par cours (contenu: Introduction: Initiation à la politique et Connaissance du Parti; Techniques de communication écrite et orale, Techniques d'animation de groupe et de leadership)

La validation des cours pour l'obtention du certificat d'achèvement est conditionnée à la participation continue au séminaire pendant au moins vingt-quatre (24) heures.

2. Formation continue: séminaire de quarante-cinq (45) heures par cours équivalant à trois crédits.

La validation des cours à ce niveau est conditionnée à la participation au séminaire et conférences pendant au moins 40 heures.

Le \ la participant.e a le choix d'un ou de deux cours dans le cadre du programme proposé. Une contribution financière est requise à l'inscription. La participation est limitée à vingt (20) personnes par cours (faute d'espace).

Le contenu de la formation

1. Le niveau intermédiaire de formation comprend les cours suivants:

Initiation à la politique; Communication écrite et orale; dynamique de groupe et Leadership; complétés par des séminaires sur l'Administration publique haïtienne.

2. Le niveau de formation continue comprend: Organisation de l'État; Notions de sociologie politique; Notions de droit; Notions d'économie politique; Notions de géographie politique; Notions d'Histoire: les tentatives de développement en Haïti; Haïti et la Caricom; Notions de diplomatie et relations internationales; Analyse politique; Étiquette et protocole; Genre et politique; Éthique et politique.

Acte constitutif

1. FORMATION

Il est formé le 26 juillet 2008 une structure déconcentrée de l'Organisation du Peuple en Lutte (OPL) dénommée Institut Supérieur Gérard Pierre-Charles.

Après des années de tâtonnement puis d'hibernation, l'Institut inaugure officiellement ses activités le 10 octobre 2018, jour anniversaire de la mort du premier Coordonnateur Général du Parti.

2. NATURE - SIÈGE - DURÉE

L'Institut est un Centre d'enseignement supérieur et de recherches. Il comprend un Centre de Formation de Cadres Politiques et Administratifs, et un Centre de Documentation et de recherches. À but non lucratif, il a son siège à Port-au-Prince et sa durée de vie est illimitée.

3. MISSION - OBJET - ATTRIBUTIONS

Il a pour mission l'accomplissement de la fonction éducative du Parti. Il se propose d'assurer la formation politique et civique des membres en particulier et d'une large portion de la population pour leur permettre de mieux participer à la construction de l'État de droit et à la gestion des affaires publiques. Il travaillera à l'élévation de la culture politique des membres et des sympathisant.e.s et conduira des études et/ou des recherches pour favoriser de meilleures prises de décision. Ses principales attributions sont :

- préparer des cadres pour la fonction publique d'État et des Collectivités territoriales
- appuyer les projets de modernisation de la vie publique
- contribuer à la formation d'une conscience citoyenne
- promouvoir et accompagner la participation active des citoyens et citoyennes à la vie politique, économique et sociale
- participer à la formation civique de la population en matière électorale
- recenser, acquérir et mettre à la disposition des membres et du public la documentation nécessaire pour alimenter les débats et orienter les prises de décision des responsables d'État et des collectivités territoriales
- conduire des études et des recherches sur des thématiques d'intérêt politique, économique, social, culturel, etc.

4. MEMBRES

L'Institut comprend des membres fondateurs, des membres d'honneur et des collaborateurs.

Les membres fondateurs sont tous ceux et toutes celles qui ont signé l'Acte constitutif.

Les membres d'honneur sont tous les membres en exercice du Comité Exécutif National du Parti, toutes personnes ayant contribué à la relance et/ou au développement des activités de l'Institut

Les collaborateurs sont toutes personnes qui bénévolement contribuent au fonctionnement des instances de l'Institut

Les statuts de ces catégories de membres sont définis par les Statuts de l'Institut

5. ORGANISATIONS

Les principaux organes de l'Institut sont le Conseil d'Administration, la Direction exécutive et l'Assemblée générale. Il comprend deux unités:

- le Centre de Formation des Cadres dédié à la mémoire de Marc Romulus
- le Centre de Documentation et de Recherche baptisé au nom de Claude Jean-François.

La composition, la structure et le mode de fonctionnement de ces organes sont déterminés par les Règlements internes de l'Institut.

6. FINANCEMENT

Les ressources financières de l'Institut sont les contributions des membres, les dotations, dons, legs et les recettes diverses collectées dans le cadre des activités organisées par l'Institut

7. DISSOLUTION

La dissolution de l'Institut peut être décidée par une assemblée extraordinaire convoquée à cet effet. Le vote des deux tiers des membres du Conseil d'Administration, des membres d'honneur et des collaborateurs présents est déterminant pour la validation de cette décision. En cas de dissolution, les biens de l'Institut seront transférés, après les formalités légales, à une institution de même nature.

Fait à Port-au-Prince, au siège du Parti, le janvier 2019

Activités de l'ISGPC

1. Lancement officiel de l'Institut

L'Institut Supérieur Gérard Pierre Charles (ISGPC) a officiellement ouvert ses portes le mercredi 10 octobre 2018. Ce lancement officiel vient couronner deux séries d'activités (les ateliers sur l'emploi et sur le secteur minier haïtien) réalisées les 29 et 30 septembre d'une part et le 5 octobre 2018, d'autre part.

Ce démarrage de l'Institut a été marqué par une journée de porte ouverte consacrée à la mémoire du professeur Gérard Pierre Charles. On notera que la date du 10 octobre ramène aussi le 14e anniversaire de la mort de l'ancien camarade. Au cours de la journée de lancement, les œuvres du Professeur Pierre Charles ont été exposées, ainsi que des documents produits par l'Organisation du Peuple en Lutte (OPL) pendant ses vingt-six (26) ans d'existence.

A l'issue d'une visite guidée des participants des locaux de l'Institut, une conférence a été prononcée par le Professeur Sauveur Pierre Etienne, ancien Coordonnateur Général du Parti, sur le thème suivant : « Gérard Pierre Charles : les multiples facettes du militant, du savant et du politique ». Le conférencier a été introduit par le Coordonnateur Général actuel et président du conseil d'administration de l'Institut, en l'occurrence le Sénateur Edgard Leblanc Fils, qui en a profité pour contextualiser l'évènement et présenter l'Institut à l'assistance. L'exposé du camarade Etienne a été l'occasion de rappeler la capacité de dépassement et d'abnégation du politique, l'esprit d'autocritique et l'immensité de la stature internationale de cet intellectuel très populaire en Amérique latine et dans la caraïbes que fut Gérard Pierre Charles. Il a aussi souligné les multiples combats menés en Haïti et dans les Amériques en faveur de l'instauration de la démocratie, mais ainsi la modestie et l'humilité de celui qui fut fondateur et premier coordonnateur Général de l'OPL.

A l'issue de la conférence, à laquelle ont pris part, parmi les nombreux/ses militants et militantes présents/tes, Mme Suzy Castor, la femme de Gérard Pierre Charles, et Willy Kénel Pierre, membre fondateur du Parti et ami personnel de l'ancien professeur, l'assistance a longuement débattu du sujet traité. En plus des témoignages de plusieurs militants sur l'ouverture d'esprit, l'accessibilité et la générosité de Gérard, Mme Castor a souligné la satisfaction qu'elle éprouve en participant à l'ouverture officielle de l'Institut Gérard Pierre Charles. Selon elle, cela traduit la continuité du combat politique qu'a initié le militant avec lequel elle longuement vécu.

Pour sa part, le Directeur Exécutif de l'Institut, le professeur Francklin Benjamin, a souligné l'importance de l'existence d'une telle institution à la fois au sein de l'OPL

mais aussi dans la société haïtienne. Cela permettra de faire d'une pierre deux coups : renforcer le dispositif de formation continue des cadres au sein de l'OPL mais lutter contre un courant dans le pays tendant à réhabiliter la « pensée » duvaliériste. Il a aussi rappelé que la vocation de l'Institut n'est pas de servir exclusivement l'OPL comme Parti. Il s'agit d'une institution ouverte et au service de la communauté haïtienne en générale.

La journée a pris fin par les mots de remerciement du coordonnateur Leblanc fils qui en a profité pour communiquer le programme trimestriel de l'ISGPC (octobre à décembre 2018) incluant le démarrage au moins de novembre des cours réguliers du centre de formation des cadres, la tenue fin novembre des ateliers sur l'énergie et l'organisation à la fin du mois de décembre d'un colloque sur l'éducation.

2. Séminaire de Formation de formateurs pour la Coordination nationale à la formation

Du jeudi 1er au samedi 3 novembre 2018, l'ISGPC a organisé en appui à la Coordination Nationale à la Formation du Parti un séminaire pour des formateurs de formateurs devant dispenser pour tous les adhérents (dirigeant.e.s, militant.e.s) et sympathisant.e.s la formation de base portant connaissance du Parti, intitulée KONNEN OPL.

Le contenu de la formation consiste en des notions sur les techniques de formation pour adultes, l'étiquette et le protocole, le concept d'idéologie et sur la connaissance du Parti présentée en sept (7) modules couvrant l'histoire, l'idéologie, la structure, le statut de membres, les sources de financement, la participation aux élections et la représentation politique, enfin la ligne programmatique du Parti.

À la clôture du séminaire, une évaluation de l'organisation et du contenu de la formation a permis de relever les points de faiblesse qu'il reviendra à la direction de l'Institut de corriger. Elle a également révélé la grande satisfaction des participant.e.s pour cette première activité de formation. Accompagné du président du Conseil d'Administration de l'ISGPC, le sénateur Edgard Leblanc Fils, coordonnateur général de L'OPL, le coordonnateur national à la formation, Guerslyn Charles, le coordonnateur national à la communication, Danio Siriack, le directeur exécutif de l'Institut, le professeur Francklin Benjamin a procédé à la remise d'un certificat d'achèvement à chacun.e des participant.e.s. Une photo souvenir prise en groupe sur la façade principale du siège central du Parti sis à la rue Armand Holly à Débussy, a bouclé la cérémonie.

Ont collaboré à l'organisation de la formation: l'assistant directeur exécutif de l'ISGPC, le responsable du Centre de formation des Cadres Politiques et Administratifs, le professeur Garry Jourdan, le coordonnateur national à la Jeunesse, Gélorme Juste, la coordonnatrice à l'Équité de genre, Wiline Alcius et des membres du comité national d'accueil.

Le séminaire a été financé avec la collaboration de l'OPL-France par le transfert du versement des cotisations annuelles (2018 - 2019) et des contributions spéciales de vingt (20) membres actifs de cette coordination régionale.

Ont participé pleinement au séminaire et achevé la formation:

1. Guerbens Juré et Hernson Desamours (Nord-Ouest)
2. Smith Alcide et Ulrick Damas (Nord)
3. Irazie Cherenfant Colas (Nord-Est)
4. Mackenson Saint-Fleur et Yvon Saintilus (Centre / Haut Plateau)
5. Clodanor Jacob Richard et Josué Louis (Centre / Bas Plateau)
6. Loudie Prophète (Artibonite)
7. Ebens Cadet et Guerline Frédéric Piquion (Ouest)
8. Hérold Raymond et Loudanise Telcy (Sud)
9. Milo Leblanc et Vanel Fortunat (Nippes)
10. Odlin Révolus (Grand'Anse)

3. Les Ateliers sur l'Emploi du Centre de Formation Supérieure Marc Romulus

Les activités de l'Institut ont débuté avant le lancement officiel par la tenue d'Ateliers sur l'Emploi qui ont réuni à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre 2018 des universitaires, des cadres supérieurs de l'Administration publique et du secteur syndical pour partager avec les officiels et cadres du Parti leurs connaissances,

leurs expériences de la réalité haïtienne du marché du travail. Les 28, 29 septembre et 5 octobre, Auguste D'Meza, Gabriel Zéphyr, Jameson Salomon, Fignolé Saint Cyr, Frits Charles et Pierre Joseph Polycarpe; Claude Prepetit, Joël Ducasse et Anaël Hyppolite ont animé des panels de discussions très enrichissants.

Le professeur Garry Jourdan, assistant directeur de l'Institut, responsable du Centre de formation des cadres présente un compte rendu des travaux de ces Ateliers sur l'Emploi.

Vendredi 28 septembre 2018

La première journée des Ateliers sur l'Emploi, **Auguste D'Meza**, cadre de haut rang de l'administration publique, ancien recteur de l'Université Publique Régionale de l'Artibonite à Gonaïves (UPAG); **Gabriel Zéphir**, ancien directeur général du Ministère du Commerce et de l'Industrie, professeur au programme de maîtrise en comptabilité à l'UniQ, Directeur exécutif de l'Institut des Auditeurs Internes d'Haïti; **Jameson Salomon**, cadre supérieur du PNUD détaché au Ministère du Commerce et de l'Industrie (MIC) sont intervenus successivement sur: 1) les caractéristiques du marché du travail en Haïti, 2) le cadre institutionnel régissant le commerce et l'industrie en Haïti, 3) l'état des lieux et les politiques publiques de développement des PME en Haïti.

- **Le professeur D'Meza** cadre sa communication autour de quatre questions fondamentales:

- 1) Comment peut-on parler d'emploi dans un pays où le chômage est endémique ?
- 2) Comment peut-on parler d'emploi quand les acteurs politiques et économiques ne se sont jamais préoccupés véritablement par cette question ?
- 3) Comment peut-on parler d'emploi lorsqu'une minorité accapare la majorité de la richesse du pays ?
- 4) Les écoles haïtiennes préparent-elles les gens pour l'emploi ?

Tout au cours de son exposé, il tente de montrer les pistes qu'il faudrait explorer si l'on veut créer effectivement de l'emploi dans le pays dans les secteurs d'activités primaires et secondaires.

Secteur primaire

Le secteur primaire est le secteur des activités de production et d'exploitation des matières premières. Il inclut l'agriculture et les mines. L'agriculture fournit malgré ses

grandes faiblesses 46% d'emplois dans le pays et contribue à 21% dans la production de la richesse nationale. Les mines (sable, sel, lignite, bauxite, cuivre, or, pétrole...) influe faiblement sur l'économie. Fort de son expérience de consultant dans les études de projets ou de plans de développement, Auguste D'Meza se positionne vertement pour l'exploitation des ressources minières d'Haïti. Il croit fermement que pour créer des emplois, dynamiser l'économie, l'État haïtien doit penser à estimer et à exploiter les mines d'or, de cuivre, de lignite que contient le sous-sol au lieu de se contenter de l'exploitation anarchique des carrières de sable tout venant de rivières ou extrait des minerais de carbonate de calcium. Surtout, Il faut sortir dit-il de la rente agricole.

Secteur secondaire

La majorité des emplois se trouve dans le secteur de l'artisanat et de l'industrie. Cependant les conditions de travail y sont déplorables. Elles ne favorisent pas la croissance dans le secteur. La sous-traitance comme palliatif peut-être considérée pendant une période de temps bien déterminée, mais en dépit du fait qu'elle offre un nombre important d'emplois (55.000 dans le textile), on ne peut pas compter sur ce sous-secteur pour assurer le développement du pays.

Artisanat

L'artisanat est le champ privilégié par le professeur D'Meza pour créer en quantité des emplois, assurer l'autonomie d'une bonne part de la population, accroître les produits d'exportation et engranger des ressources financières pour le développement de champs connexes. Le potentiel et la demande dans l'artisanat existent déjà. Quatre cent mille (400.000) artisans sont recensés à travers le pays. Ils contribuent dans l'ordre de vingt cinq millions (25.000.000) de dollars dans l'économie nationale. Plein d'exemples d'ateliers partout dans le pays qui excellent dans l'artisanat décoratif ou l'artisanat utilitaire. A Cayes-Jacmel depuis 1888, fonctionne un atelier de fabrication de chaises. Noailles, dans la commune de Croix-des-Bouquets, est réputée pour ses travaux en tôles découpés. Pourquoi donc acheter des voisins des chaises en plastic sans esthétique quand les artisans du pays avec art et professionnalisme allient l'utilitaire au décoratif dans un rapport coût\ qualité hors compétition.

Agro-industrie

Une étude de la Banque interaméricaine de développement (BID) montre que la majorité des fruits du pays pourrissent. Il faudrait développer des entreprises locales

pour la transformation des fruits. Il faudrait aussi encourager les entreprises haïtiennes à consommer les produits locaux comme des confitures, des vins.....

Il a conclu pour dire que le changement doit être à la fois individuel et collectif. Il a énoncé une affirmation de François Perroux que le sous-développement est d'abord mental. Pour dynamiser le secteur, il importe de réviser la loi sur l'artisanat (1993) et également la législation sur les entreprises, mais surtout et avant tout développer une stratégie nationale de promotion et de valorisation de la Main-d'œuvre.

*

- **L'ancien directeur général du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MIC), Gabriel Zéphir**, se propose de partager avec l'auditoire une bonne compréhension du cadre institutionnel et légal de l'Emploi en Haïti. Il précise que sa communication portera à la fois sur la main-d'œuvre et sur l'offre d'emploi en faisant ressortir les déséquilibres entre la demande et l'offre.

M. Zéphir a montré les déséquilibres comme la sous-utilisation, le gaspillage du point de vue des institutions nationales. Du côté du citoyen, ces déséquilibres prennent la forme de la banalisation, de la précarité..... Il a aussi mis l'accent sur le problème de sous qualification qui entraîne des menaces et la limitation des capacités d'attraction liée au déficit de l'éducation.

Les éclairages statistiques révèlent une économie en stagnation depuis 1994, une population active de six (6) à sept (7) millions de personnes et un taux de chômage s'élevant à 41%; une insuffisance due à une non qualification de la main-d'œuvre dans certains secteurs et une incapacité des entreprises à embaucher. Encore le professeur Zéphir a-t-il fait ressortir d'autres défis et préoccupations comme :

- La croissance accélérée de l'offre de la main-d'œuvre et du nombre de nouveaux entrants sur le marché du travail comme des jeunes de 15 ans. Mais aussi, il y a des gens de plus de 65 ans qui ne se décident pas d'aller à la retraite.
- La discrimination homme/femme persiste encore sur le marché du travail. Il est un fait que les femmes ne bénéficient pas toujours des mêmes opportunités que les hommes.
- La faible productivité qui est due à toute une série de problèmes.

Il a conclu son exposé avec les chiffres tirés d'un article paru dans «Le Nouvelliste» sous la plume de Jameson Salomon qui précisent que : 96% des entreprises du pays sont

individuelles ou familiales; 77 % d'entre elles sont des entreprises d'achat et de vente de produits importés pour la plupart; 69% sont des micro entreprises qui ont un capital de moins de 2000 dollars américains.

Ainsi s'évanouit chaque jour à l'horizon le rêve haïtien de liberté, de justice et de prospérité. Pour y remédier, il est important de bien prendre en compte les éléments suivants : population, sécurité sociale, éducation et une fiscalité qui assure la promotion de l'investissement.

Comme l'intervenant précédent, Monsieur Zéphir insiste sur le fait que l'artisanat est dans l'économie nationale un secteur porteur avec accès sans droits de douane sur le marché américain.

*

- **L'économiste Jameson Salomon** intervient dans une perspective de création d'emplois et de richesses sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME). Sa communication est basée sur son article paru le mercredi 25 septembre 2018 dans le journal Le Nouvelliste, intitulé : **Vers une stratégie nationale de création d'emplois et de richesses**. Salomon part du principe que la création d'emploi passe par la création de richesse. Il précise qu'au cours de ces trois dernières décennies, les stratégies de création d'emploi et de création de richesse de l'État haïtien repose sur la sous-traitance, la relance de l'agriculture, la création d'opportunités pour les PME et plus récemment l'attraction de l'investissement direct étranger dans les secteurs les plus innovants comme les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

L'intervenant rappelle que 96% des entreprises du pays sont individuelles ou familiales. 77 % sont des entreprises d'achat et de vente des produits importés en grande majorité. De cette quantité, 69% sont des micro entreprises qui ont un capital de moins de 2000 dollars américains par an. Il n'existe pas à date de lois définissant dans le contexte haïtien les PME ni de documents de politique publique les concernant.

Partant de ce constat, il pose la question à savoir : comment peut-on espérer créer de l'emploi dans une telle configuration ? Il profite pour faire tomber certains mythes:

- création de parc industriel dans une perspective de développement
- Les troubles sociopolitiques font fuir les investissements

L'économiste affirme que la création de parc pour les industries d'assemblage ne peut pas provoquer le développement avec retour sur investissements. De même, ce n'est

pas parce qu'il y a des troubles politiques comme des manifestations qu'on n'arrive pas à capter des investissements. Il rappelle les facteurs permettant d'attirer les investissements: 1) énergie électrique, 2) sécurité foncière, 3) autorisation de construire, 4) accès à l'information (service notarial).

En s'attaquant à la politique de l'emploi de ces trente dernières années entachées d'incohérence, M. Salomon propose un changement de paradigme. Il croit comme les autres intervenants qu'il faut une révolution culturelle pour changer les mentalités dans le secteur de la création d'emplois. L'économie haïtienne s'appuie sur les réseaux sociaux d'accumulation plutôt que sur les réseaux entrepreneuriaux d'accumulation (les chaînes de valeurs). Il importe de rompre avec les réseaux improductifs qui paralysent l'économie. Ainsi, propose-t-il, dans le cadre d'une politique publique sérieuse de création d'emploi et de richesse en Haïti, de :

1. promouvoir la restructuration globale de l'économie
2. assainir les rapports de production par la dissolution des réseaux improductifs.
3. créer de meilleures conditions de production
4. maîtriser l'exigence du marché avant de produire

M. Salomon souligne que les idées ne manquent pas mais ce qui fait défaut c'est une question de transversalité et de suivi. Selon lui, pour trouver les résultats escomptés et mettre 500 000 personnes au travail dans les 10 prochaines années, la mise en place d'une stratégie de marché inclusif est primordiale. Elle s'articulera autour des objectifs spécifiques suivants :

1. élever le seuil de compétitivité-pays
2. renforcer l'offre locale et la création optimale de valeur ajoutée par une politique équitable et transparente.
3. orienter les dépenses publiques de manière à générer une demande des entreprises du bas de la pyramide et des professions libérales.
4. développer une politique de standardisation des produits typiques d'Haïti (agriculture, agro-industrie, artisanat) pour lesquels il y a déjà une demande.

Pour penser créer de l'emploi et de la richesse dans ce pays, l'économiste Jameson Salomon croit qu'il faut d'abord compter sur ce qu'on a.

Samedi 29 septembre 2018

La deuxième journée des Ateliers sur l'Emploi est consacrée au sous-secteur textile et assemblage. L'ISGPC s'était proposé de donner la parole tant au patronat qu'au syndicat d'ouvriers. Malheureusement, le représentant du patronat qui était invité pour prendre la parole dans ces ateliers s'est excusé au dernier moment. Ce qui fait que le panel est constitué uniquement des syndicalistes Figolé Saint Cyr, Pierre Joseph Polycarpe (Secrétaire exécutif du dialogue social et vice-président du Conseil supérieur des salaires), Fritz Charles (Papo) (membre du CSS). Il sera abordé du point-de-vue des syndicalistes l'état des lieux du sous-secteur ainsi que la question importante du salaire minimum.

État des lieux du sous-secteur textile et assemblage

Les problèmes sont importants et nombreux. Ils découlent de la situation socioéconomique du pays qui elle-même est le résultat des mauvais choix économiques faits par les responsables de l'Etat depuis des décennies. Le mouvement ouvrier haïtien est en rébellion face à cette situation qui porte atteinte à ses droits. Droits à la santé, à l'éducation, à la justice, au loisir, à la culture. Pour citer Fidel Castro « **Dans un pays où il n'y a pas de systèmes de santé, d'éducation, de justice et de culture, le peuple a le droit de se rebeller quotidiennement** ».

Parler d'emploi en Haïti, c'est quelque chose d'assez complexe. Haïti depuis 1970 a fait choix du textile comme secteur privilégié de création d'emplois. Après le départ des Duvalier en 1986, des manifestations incessantes pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail dans les factories, ont provoqué la délocalisation brusque des entreprises du secteur vers les pays de l'Amérique Latine et la République Dominicaine. Cela a entraîné une chute drastique du nombre d'emplois passant d'environ cent mille (100.000) jobs à quasiment rien. La reprise sera lente, très lente.

Début 2008, le gouvernement américain a fait voter au Congrès la **loi Hope** qui devait favoriser la création en Haïti de 100.000 Jobs directs et environ 300.000 jobs indirects (restauration, transport, vente de cartes téléphoniques etc...) dans un intervalle de cinq (5) années. Les constats sont que le pays n'arrive pas à atteindre jusqu'à aujourd'hui l'objectif visé malgré les renouvellements par le Congrès de la loi. Le nombre d'emplois cumulés entre Port-au-Prince, Caracol et Ouanaminthe où siègent les entreprises du

secteur textile atteint dix (10) ans après cinquante-cinq mille (55.000) jobs dont vingt-cinq mille cinq cent (25.500) dans le Nord-Est.

Une commission est créée en urgence pour la mise en œuvre de la loi Hope. Elle comprend des représentants de la Primature, du Ministère du Commerce et de l'Industrie, du Ministère des Affaires Sociales et du Travail, et des membres de syndicats. Il n'y a pas eu de concertation entre les syndicats pour désigner leurs représentants. De 2008 à nos jours, cette commission n'a jamais été renouvelée. La gestion des conflits de travail est effectuée par le Bureau de la Médiation du Travail. Le dilemme pour les syndicats en situation de rébellion est le maintien d'un certain équilibre entre la sauvegarde des emplois et la défense des droits des travailleurs dans un contexte où la demande d'emploi est infinie par rapport à l'offre. Toujours est-il qu'il faut suivre le canevas: privilégier la sauvegarde de 200 jobs contre la protection des droits de 3 personnes arbitrairement violés; ne pas bloquer l'usine. L'employeur prend bien en compte cette réalité dans ses calculs. Par le fait du déséquilibre entre l'offre et la demande comme le signalait, hier, monsieur Zéphyr, l'ancien Directeur général du MCI, il tient les ouvriers dans la servitude. Ils doivent se soumettre aux chefs d'entreprises, aux responsables des ressources humaines, aux superviseurs pour conserver leurs jobs et subvenir difficilement à leurs besoins.

Après le cataclysme du 12 janvier 2010, Haïti obtient une prolongation et une modification de la loi qui s'appelle maintenant Loi **HOPE / HELP**. Elle s'étend jusqu'à 2025, toujours dans l'objectif de créer les 100.000 emplois et d'atteindre 320.000 à l'horizon 2025.

Madame Carline Félix Abraham de l'ADI a déclaré lors d'un Forum sur l'Emploi qu'Haïti ne profite pas assez de la loi HOPE, car bien que nos exportations atteignent quatre-vingt-dix millions de dollars l'an, cela ne représente que 1% des exportations sur le marché américain. Est-ce pourquoi faut-il augmenter la capacité de production du secteur. Aussi, ont-ils utilisé leur influence sur le pouvoir en place pour faire voter au parlement la loi 3/8. Cette loi scélérate enlève aux ouvriers des droits acquis. C'est comme leur prendre la bouteille d'eau qu'ils avaient pour leur offrir en retour un petit sachet d'eau. Le code du travail stipule que l'ouvrier qui travaille de nuit doit bénéficier d'une majoration de 50% de salaire. Or la loi 3/8 prescrit trois (3) tranches de huit (8) heures de travail pour le même salaire sans aucune considération particulière sur les conditions sanitaires, sécuritaires ou autres. Elle commence à être mise en application dans les nouvelles installations à CODEVI (Ouanaminthe) chez Capean et à Digneron

(Croix-des-Bouquets) chez Villard pour profiter au maximum de la main-d'œuvre à bon marché et qui ne nécessite pas une qualification particulière. .

Si la loi HOPE dans ses objectifs devait permettre à Haïti de parvenir à l'intégralité de la production depuis les matières premières (fil, toile, teinture...) jusqu'aux produits finis, jusqu'à présent on n'y est pas encore. Toute la matière première vient de la République Dominicaine. Les patrons, bloqués dans leur individualisme, n'arrivent pas à faire évoluer le secteur pour atteindre les grands objectifs d'intégration et de développement des filières connexes. Et même dans une démarche de gestion de bien commun, réduire les coups de production. Par exemple, chacun a son groupe électrogène pour les besoins de son usine au lieu de gérer collectivement le problème de besoins en énergie électrique.

Dans le secteur textile qui commence à se relever, il est aujourd'hui quatre groupes d'investisseurs dans le pays : Les Coréens qui représentent 45% du marché; les Dominicains, 30%; les Américains et les Chinois, 20 % et les Haïtiens, 5 %. Ce sont les représentants de ces 5% regroupés dans l'Association Des Industries d'Haïti (ADIH) qui mènent le jeu, font souvent obstacle à la satisfaction des revendications des travailleuses et des travailleurs. Ils ont la capacité d'influencer les tenants du pouvoir politique pour maintenir une situation d'exploitation à outrance des ouvrières et ouvriers grâce à leur alliance avec le palais national et le contrôle qu'ils exercent sur les instances régulatrices du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST). Selon une étude de la Banque Mondiale, le secteur textile permet à Haïti d'exporter pour environ quatre-vingt-dix (90) millions de dollars. De ce pactole, les travailleuses et travailleurs reçoivent une pitance soit un salaire de misère ne dépassant pas cinq (5) dollars pour une journée de travail. La situation est difficile pour les travailleuses et travailleurs. Cependant, dans leur précarité ils sont enclins à accepter les mauvaises conditions de travail par peur d'être jetés au chômage. Aussi, les syndicats doivent-ils tenir compte dans leurs actions du poids du textile dans l'économie et du grand handicap que constitue le chômage massif .

Les ouvrier.e.s du secteur bénéficient de l'encadrement du programme "Better Work" de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Mais, Haïti est terre de rente. Les cadres de l'ONU qui y viennent trouvent à l'occasion un salaire juteux et des avantages intéressants. Quand ils participent à une réunion, leurs voitures restent en marche pour tenir l'intérieur au frais. Les ouvriers en payent les frais. En ce sens, c'est l'État haïtien - et l'État seul - qui en jouant son rôle de régulateur pourrait aider véritablement à améliorer les conditions de vie des travailleurs. Hélas! l'État via le

Ministère des Affaires Sociales et du Travail ne sait même pas combien de gens qui travaillent effectivement, combien il existe d'organisations sociales dans le pays. Dans le cadre de ses attributions, comme prévu dans sa loi organique, le MAST devait mettre en place deux conseils importants: le CSS (Conseil Supérieur des Salaires) et le CAOS (Conseil d'Administration des Organes de la Sécurité Sociale). Ce n'est qu'en 2013 soit trente (30) ans après ils seront institués. Ils sont bancals. Ils n'ont pas la capacité ni l'autonomie nécessaires pour remplir effectivement leur mission.

Le mouvement syndical, entre l'enclume et le marteau a beaucoup appris dans la défense des droits des ouvriers et dans la protection des maigres emplois existants. Pour parodier Nelson Mandela: dans la lutte, vous ne perdez jamais soit vous gagnez soit vous apprenez. Les ouvriers ne viennent pas aux syndicats, ce sont les syndicats qui vont aux ouvriers. L'État de même que la société ne reconnaissent pas les syndicats comme des institutions. La perception générale est plutôt négative à l'égard des syndicalistes. Ils sont vus comme des piètres, des ratés et des casseurs. Le travail des syndicats est ici un sacerdoce.

C'est pourquoi, aujourd'hui, pour être syndicaliste, il importe de se doter de solides connaissances en organisation et en droit du travail, en techniques de négociations. Nous apprécions vivement l'intérêt que porte l'OPL au mouvement syndical en général, les bons rapports qu'elle a toujours développés avec les responsables syndicaux. Nous sommes honorés de participer à cet Atelier sur l'Emploi qu'organise au siège central du Parti l'Institut Supérieur Gérard Pierre-Charles. Notre participation est une manière de rendre hommage au leader syndical que fut ce grand universitaire, ce camarade, ce militant politique: Gérard Pierre-Charles. Nous souhaitons que l'OPL matérialise dans ses politiques publiques la défense des droits des travailleuses \ travailleurs pour un développement durable, équitable et solidaire du pays.

La question du salaire minimum

Du Conseil Supérieur des Salaires

Le Conseil supérieur des salaires (CSS) a été créé par arrêté présidentiel du 28 juin 2013 et installé le 29 août de la même année. Le CSS est une structure tripartite regroupant des représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs conformément à la loi organique du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) d'octobre 1983, aux prescrit du Code du travail (Décret du 24 février 1984) et à la loi d'octobre 1989 fixant le salaire minimum à payer dans les établissements commerciaux et industriels.

La loi créant le CSS a prévu un conseil de 6 membres en raison de 2 membres par secteur : 2 représentants du secteur patronal, 2 représentants du secteur ouvrier et 2 représentants de l'Etat. Cependant, la loi Steeven Benoît a augmenté d'un membre l'effectif par secteur. Le CSS est donc composé de neuf (9) membres.

Le CSS a pour attributions de :

- a) réviser le salaire minimum en fonction des indices macroéconomiques
 - b) recueillir, étudier, analyser et interpréter les données relatives aux salaires payés dans les entreprises commerciales, industrielles et agricoles du pays.
 - c) Fixer le salaire minimum pour l'unité de production au sein des établissements industriels employant du personnel à la pièce ou à la tâche.
- Il faut préciser que le CSS doit se réunir lorsque l'inflation atteint le seuil de 10%.

Le salaire minimum

L'article 237 du Code du Travail définit la mission du CSS qui est cependant resté longtemps en hibernation. C'est la loi Steven Benoit qui vient en 2009 le réveiller. Chaque année, trois (3) mois avant la fin de l'exercice fiscal, si l'inflation a franchi le cap des 10%, le CSS se réunit pour réévaluer le salaire minimum sur la base des données sociodémographiques de l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI). Ces données sont encore calculées à partir du recensement général de 2003. Ce qui constitue une grande faiblesse pour l'analyse du Conseil.

Depuis son installation, le CSS a produit cinq (5) rapports sur le salaire minimum pour différents secteurs d'activités ou segments. Le segment F concerne le secteur de l'assemblage et du textile. Les rapports 2013, 2014, 2015 (sorti en 2016, 2017 et 2018 (en cours de finalisation au moment de la tenue des Ateliers sur l'emploi) sont issus aux termes de lutte ardues . Les propositions du CSS ne sont pas opposables au gouvernement. En dépit du fait que l'Etat est représenté au sein du Conseil Supérieur des salaires, le dernier mot revient toujours au gouvernement, plus précisément au président de la République.

Les deux premiers rapports ont provoqué beaucoup de remous, soulevé des problèmes au sein du secteur patronal. Le troisième est sorti avec un grand retard, jusqu'en 2016 et le quatrième, dans un contexte économique et social très difficile.

Rapport	Salaire minimum dans les industries d'assemblage
2013	225 Gde
2014	240 Gde
2015	300 Gde
2017	350 Gde
2018	

Le CSS fonctionne sans les moyens techniques et financiers nécessaires, pas même un secrétariat et des consultants pour l'accompagner. Ce qui fait porter un lourd fardeau aux représentants des travailleurs. Il y rencontre beaucoup de problèmes.

Problèmes rencontrés par les syndicats au CSS

Problème créé par la loi 3x8

Pour les syndicalistes, la loi 3X8 enlève aux travailleurs ce qu'ils avaient déjà comme avantage. Par exemple, dans les lois précédentes, il était prévu que le travail de nuit est payé en supplémentaire. La nouvelle loi fait perdre sans compensations véritables cet avantage dont disposait antérieurement les ouvriers.

Problème propre aux syndicats

Au niveau des syndicats, il y a le problème de la multiplicité des centrales syndicales et celui de la division au sein des leaders qui ne facilitent pas les négociations. Lorsqu'on essaie de pousser un peu plus loin les revendications des ouvriers, il y a toujours des leaders syndicalistes qui sont beaucoup plus enclin à travailler pour la satisfaction du secteur patronal. En plus, ils n'hésitent pas à calomnier d'autres syndicalistes pour atteindre leurs objectifs. Cinq (5) centrales syndicales militent dans le sous-secteur textile. Elles sont: CATH, CTH, CTSH, CFOH et BATAY OUVRIYE.

Problème lié à la précarité des ouvriers

Le premier problème rencontré au niveau des ouvriers c'est un manque de résistance dans le traitement des dossiers concernant la violation de leurs droits. Par exemple, un ouvrier peut demander à un syndicat d'intervenir en sa faveur dans un cas de violation. Le syndicat accepte volontiers d'apporter son support pour faire respecter le droit de l'ouvrier en question par exemple, dans un cas de révocation illégale où l'ouvrier n'a pas accepté de recevoir ses prestations pour exiger le respect de ses droits. Toutefois, lorsque le processus est enclenché, on apprend parfois, avec étonnement, du patron concerné que la personne a déjà pris son chèque et pour preuve le patron montre sa signature sur le document de paye. Au final, c'est le syndicaliste qui en sort gêné dans le dossier.

_____0_____

Vendredi 5 octobre 2018

La deuxième phase des Ateliers de l'ISGPC sur l'Emploi traite de la création d'emplois dans les secteurs des mines et de l'agriculture.

- Le secteur minier: Intervenant l'ingénieur géologue Claude Prépetit, Directeur général des Mines

"Le secteur minier en Haïti est un sujet sur lequel on dit beaucoup de choses. J'ai eu l'occasion de faire du terrain, de participer à toutes les recherches. J'ai trouvé et découvert des gisements. Je sais de quoi je vais vous entretenir", déclare en guise d'introduction l'ingénieur Prépetit.

Lorsqu'on parle du secteur économique, on fait référence à trois secteurs :

- Le secteur primaire (agriculture, mines)
- Le secteur secondaire (artisanat, industrie)
- Le secteur tertiaire (commerce, services)

Le secteur primaire c'est l'ensemble des activités de production et d'exploitation des ressources premières. C'est un secteur qui comprend la pêche, la chasse, l'agriculture, l'exploitation forestière, les mines, l'exploitation pétrolières. Le secteur Primaire fournit les matières premières et les sources d'énergie pour le secteur secondaire, mais également pour certaines activités tertiaires comme les transports, la construction et le commerce. Lorsque nous parlons du secteur primaire, nous faisons référence aux ressources naturelles du pays. Il existe deux types de ressources naturelles :

- Les ressources naturelles renouvelables
- Les ressources naturelles non renouvelables

Les ressources naturelles renouvelables sont gérées par le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR). C'est un pilier du secteur primaire. Les ressources naturelles non renouvelables sont gérées par le Bureau des Mines et de l'Energie (BME). C'est le second pilier du secteur primaire. Le secteur primaire est source d'emplois. Dans chaque pays, on fait le bilan de chaque secteur pour montrer quelle est la part d'emplois qui y existe.

En Haïti, nous savons que le secteur agricole est très important, c'est un secteur qui produit beaucoup d'emplois. L'apport du secteur minier est vraiment faible. Ce secteur n'est pas une priorité. Mais ne peut-on pas changer la donne à partir du potentiel minier existant? Nous avons dans le passé fait deux expériences d'exploitation minière en Haïti: la Reynold's Mining Company de 1957 à 1982 à Paillant et l'exploitation du cuivre à MEME aux Gonaïves de 1957 à 1971.

Le potentiel minier en Haïti est divisé en quatre sous-secteurs :

- Les ressources métalliques
- Les ressources non métalliques
- Les ressources énergétiques

- Les ressources énergétiques renouvelables

En termes de ressources métalliques, qu'est-ce qu'on peut dire rapidement ?

Les recherches ont commencé en 1973 avec le PNUD. Du côté haïtien on n'avait pas d'institution pour pouvoir réaliser cette recherche. L'Etat haïtien a créé en 1975 l'Institut National des Ressources Minérales (INAREM) chargé d'évaluer le potentiel minier en Haïti.

Puis, avec l'aide des Nations Unies, il a mis en place le Ministère des Mines et des Ressources Énergétique en 1983. Depuis 1986, ce ministère est remplacé par le Bureau des Mines et de l'Énergie (BME). Entre 1973 et 1993, 20 ans durant, des recherches ont été menées et l'évaluation du potentiel minier haïtien établie.

En termes de potentiel métallique, quatre types de substances existent sous le sol haïtien:

- la bauxite
- le Nickel qui est très rare
- l'or et le cuivre (les plus importantes)

L'observation d'une carte des ressources minières d'Haïti révèle de l'or et du cuivre particulièrement dans la région du grand nord. L'Aluminium se retrouve dans la presqu'île du Sud. Ce n'est point un hasard. Cela est en relation étroite avec la géologie d'Haïti. Dans le massif du nord, il y a des formations géologiques contenant des substances métalliques. Il existe un couloir de minéralisation qui part du nord-ouest et va jusqu'en République Dominicaine. Il fait à peu près cinq cents (500) kilomètres de long et plus d'un (1) kilomètre de large.

C'est à l'intérieur de ce couloir que l'on peut trouver tous les indices et tous les gisements d'or de l'île. Il est connecté directement avec le couloir de minéralisation qui se trouve à CUBA et dans les autres Antilles. Dans cet intervalle de vingt ans de recherches, il a été découvert du côté dominicain un gisement d'or de grande importance dans la région qui s'appelle Pueblo Viejo, en exploitation actuellement. C'est un méga gisement: car les réserves sont estimées à plus de 18 millions d'once.

Une once d'or, soit 31 grammes, coûte 1300 \$ US (2018). Le gisement donc vaut à peu près 23.4 milliards de dollars. Il est exploité par la plus grande compagnie minière du monde, la Barick Gold du Canada, la deuxième étant la compagnie américaine Newmonth. Cette exploitation contribue grandement à la croissance de la République Dominicaine.

Du côté haïtien, des gisements d'or ont été découverts. Le plus grand retrouvé à Grand Bois est estimé à environ quatre cent mille (400.000) onces, soit en valeur brute cinq cent vingt millions (520.000.000) de dollars. Ce qui est insignifiant par rapport au gisement de Pueblo Viejo. Le second gisement se trouvant à Morne Bossa est évalué à à peu près cent soixante-onze mille (171.000) onces d'or, donc d'une valeur brute de 223 millions de dollars.

Le gisement de Grand Bois pourrait être exploité pendant une période de 10 ans, alors que le gisement de Morne Bossa pendant 5 ans. Il y a aussi le gisement de Faïbe dans la zone du Trou du Nord que l'on pourrait exploiter pendant 12 ans dont les réserves sont estimées à quatre cent mille (400.000) onces d'or soit environ cinq cent vingt millions (520.000.000) de dollars.

Au total le potentiel minier en gisement d'or disponible pour Haïti est de neuf cent soixante-onze mille (971.000) onces, ce qui représente 1.3 milliard de dollars.

Les compagnies minières importantes ne sont intéressées à exploiter que de gros gisements, des gisements de taille internationale. Un gisement est de taille internationale lorsque les réserves sont au moins égales à 3 millions d'onces. Car l'investissement de base est lourd. Elles ne consentent de tels investissements que pour des exploitations de 25 à 30 ans.

En termes de ressources non métalliques, Haïti dispose en quantité des matières premières pour la fabrication du ciment. Du calcaire et de l'argile, partout sur le territoire national. 80% de calcaire et 20% d'argile mélangés en cuisson à 1400 degré centigrade produisent du clinker qui broyé avec du gypse donnent du ciment Portland. La consommation s'élève à environ 2 millions de tonnes. Une cimenterie pourrait être implantée dans chaque département. Lapierre (aux Gonaïves), Chansolme, Lafiteau

sont des sites de prédilection. On trouve du calcaire de bonne qualité à Calebassier (Miragoâne) dont la réserve est estimée à 120 millions de tonnes. L'argile peut permettre d'intervenir efficacement dans la solution du problème de logement et de changer la qualité de l'habitat par la construction de logements sociaux à bon marché.

En termes de ressources énergétiques, Haïti dispose d'un potentiel énergétique élevé: énergies fossiles (lignite, pétrole), éoliennes, solaires, hydrauliques, thermiques et de la bioénergie. Un traité de coopération entre Haïti et Les Etats-Unis d'Amérique a permis au USGS de mener une étude géologique publiée en 1924. Plus tard, entre 1945 et 1947, onze (11) forages ont été effectués soit 8 sur terre et 3 en mer. Ce nombre reste insuffisant pour permettre une évaluation réelle du potentiel haïtien en pétrole. Les travaux d'exploration nécessitant des technologues de pointe permettant d'aller en profondeur pour une bonne appréciation des réserves pétrolifères sont coûteux. A l'heure actuelle, il existe onze (11) blocs probables de réserve de pétrole connus du Bureau des Mines et de l'Energie et donc de l'Etat haïtien.

Cinquante (50) Mégawatts d'énergie éolienne pour la production d'électricité sont disponibles autour du lac Azueï.

Haïti dispose jusqu'à huit Kilowatts par heure par mètre carré par jour ($8\text{kw/h/m}^2/\text{j}$) d'énergie solaire.

Sur 85% de rivières d'Haïti peuvent être installées des centrales hydroélectriques.

Le bois fournit 75% des besoins en consommation d'énergie de la population. Des forêts bioénergétiques peuvent être développées à travers le pays. Les ménages produisent sept cent (700) à neuf cent (900) mille tonnes de déchets par an qui peuvent être transformés pour alimenter les besoins en énergie. Sans entrer en conflit avec le secteur agricole pour la production de produits alimentaires, la biomasse, le biocarburant peut être envisagé (maïs, canne à sucre, jacofat....).

Les sources thermales à Anse Rouge dont la température varie entre 31⁰ et 76⁰ centigrade sont des ressources importantes susceptibles d'être utilisées dans le préchauffage industriel. Déjà, les ressources en sel marin d'Anse Rouge et de Coridon avec les opportunités en Europe pour un produit comme "la fleur de sel" peuvent offrir un bel avenir aux populations de cette commune défavorisée.

La carte du potentiel minier d'Haïti doit être enseignée aux jeunes haïtiennes et haïtiens dans les écoles afin qu'ils sachent loin de la propagande mensongère ce dont dispose le pays pour leur avenir. Néanmoins, une bonne politique minière doit être élaborée et mise en œuvre. Pour le moment, seulement 0,04% du budget de 2018 est octroyé au Bureau des Mines pour son fonctionnement (soixante millions de gourdes) et ses besoins en investissement (dix millions de gourdes), en plus de sérieux problèmes d'ordre institutionnel qui handicapent grandement le développement du secteur comme la prolifération des entités interférant dans le milieu sans cohésion ni coordination ni même parfois de communication (Cellule Energie du MTPTC; BMPAD: ANARSE); le Conseil d'Administration prévu par la loi qui n'a jamais vu le jour.

*

- Le secteur agriculture: intervenants agronome Joël Ducasse et ingénieur Anaël Hyppolite

L'économie haïtienne est fondée sur l'importation. Ce qui est une anomalie. Des changements s'opèrent aujourd'hui dans le monde. Cela offre à Haïti de grandes opportunités. Le monde est dans une période de transition. Des changements se font à l'échelle internationale. Aussi, apparaissent de nouveaux paradigmes comme la bio économie, la biotechnologie. Il se crée un "nouvel environnement mondial" auquel adhèrent 196 pays, signataires de l'Accord de Paris. Ces nouveaux paradigmes sont favorables à Haïti qui pratique par défaut depuis toujours et grâce aux paysans une agriculture biologique.

À partir de nouvelles normes réglementaires appropriées, il peut être transféré des centaines de millions dollars aux paysans, tirer avantage du nouvel environnement. Haïti doit réussir la maximisation de ses ressources (soleil, eau, biomasse). À ce carrefour, l'Université doit jouer un rôle particulièrement important. C'est par la lumière de la connaissance et de l'innovation que le pays saura accroître sa productivité. Les sources d'accroissement de productivité dans l'agriculture sont la terre, l'eau, les intrants et l'innovation.

- Cultures les plus plantées dans le monde: blé, maïs, riz, soya. Chiffre d'affaires 120 milliards de dollars
- Culture du cannabis (marijuana médical) très recherche dans le monde
- Raquette, plante très résistante ayant fait l'objet d'une expérience réussie aux Gonaïves (huile extraite de la raquette se vend à 1000 U\$ le litre)
- Emballages en biomasse , chiffres d'affaire 75 millions de dollars.

*

- Les défis d'un jeune entrepreneur agricole, intervenant: Ingénieur Anaël Hyppolyte

J'ai acheté en 2009 vingt (20) carreaux de terre en deux portions à Grand Gosier dans le Sud-Est. L'une de quinze (15) carreaux et demi à proximité de l'autre qui mesure quatre (4) carreaux et demi. Je vais utiliser les potentialités de ces terres ou ces fermes pour les rentabiliser. Je commence à mettre en valeur les terres qui ont déjà été travaillées parce qu'il y avait environ quatre carreaux en café.

- **Les défis rencontrés**

Il y a beaucoup de contraintes dans l'exploitation agricole de la zone. À certaines périodes, il n'y a pas d'eau. C'est quasiment 18 mois qui sont passés dans la sécheresse. Un fils très fortuné de Grand Gosier a foré trois puits. Mais c'est

uniquement celui qui se trouve dans sa zone qu'il a mis en marche. Les autres sont restés scellés. N'étant pas de Grand Gosier ni des communes avoisinantes, je dois être prudent pour ne pas être perçu comme quelqu'un qui vient préparer sa base politique. Il importe de ne point mélanger les choses. Sinon les chances de succès s'évanouissent rapidement.

Je produits du café, des avocats..... À fonds propres. Il n'y a pas de crédit pour les investissements dans le secteur agricole. Les taux d'intérêt sont exorbitants. L'entrepreneur agricole travaille à hauts risques.

Les terres sont bonnes, la récolte est fructueuse. Un défi de taille, l'écoulement des produits. La situation est très difficile pour transporter les produits. Aucune débouchée pour les écouler. Perte sèche. Gaspillage des produits. Risque accru d'attirer des voleurs. Je découvrirai plus tard qu'il est plus facile à un entrepreneur de Santo Domingo de faire arriver ses produits au marché de la Croix des Bossales qu'à un exploitant de Bodary dans la commune de Grand Gosier de transporter ses produits jusqu'au plus grand marché de la République. Le transport est un facteur limitant. De plus, il n'existe pas de circuit de livraison. Mon expérience m'a fait découvrir à mes dépens que des producteurs ou des transporteurs dominicains ont leurs propres réseaux de marchandes qu'ils contrôlent et utilisent même le service de gangs pour écarter du circuit d'éventuels concurrents.

Le problème principal du secteur agricole, ce n'est donc pas la production. Le paysan produit. La production est réelle. Elle existe. Mais les débouchées ne sont pas là. Il n'y a pas de circuit de livraison. Le paysan, le jeune exploitant agricole est livré à lui-même sans accompagnement, sans soutien. Le ministère du Commerce serait bien utile en ce sens.

*

- Zone franche: la zone économique spéciale de La Gonâve, intervenant Me Sonet Saint-Louis

Pour conclure la série d'interventions sur l'emploi dans les secteurs primaire et secondaire notamment dans l'agriculture, les mines, l'artisanat, les PME, le textile et

l'assemblée, Me Sonet Saint-Louis doctorant en droit, consultant au parlement présente une communication éclairante sur le projet de faire de La Gonâve une zone économique spéciale pour faciliter les Investissements Directs Etrangers (IDE) et créer en nombre important des emplois sur l'île.

Une zone franche est un territoire enclavé sous régime dérogatoire au droit commun. Le territoire ainsi devient un élément de compétitivité dans le cadre de la globalisation. Par la loi de juillet 2002 et le nouveau code d'investissement, Haïti inscrit clairement son économie dans le cadre du néo-libéralisme.

Il existe trois types de zones franches: la zone franche commerciale, la zone franche industrielle et la zone économique spéciale. Le décret de 2015 pris par le gouvernement d'Evens Paul sous la présidence de Michel Martelli crée le Centre financier international de La Gonâve. Me Sonet Saint-Louis conseille d'en faire une zone économique spéciale qui pourrait générer des revenus de l'ordre de sept cent millions (700.000.000) de dollars par an à partir des taxes et autres redevances à prélever par l'Etat haïtien. Les lois Hope I et II seront mises pleinement à profit.

4. Les cours réguliers de formation au niveau intermédiaire

La formation au niveau intermédiaire dispensé par l'Institut comprend quatre cours de trente heures chacun. Les jours de formation sont les samedis et dimanches de neuf (9) heures à midi. La première session, "Culture politique et Communication", s'est déroulée du 10 novembre 2018 au 2 juin 2019. Elle comprend les cours suivants:

- Dynamique de groupe et leadership
- Communication écrite
- Communication verbale et non verbale
- Initiation à la politique (système politique, système de partis et connaître l'OPL)

Quinze (15) participants dont trois (3) femmes, membres et non membres de l'OPL, ont complété les heures de validation des cours de la première session. À la cérémonie de clôture de la session, six (6) ont reçu leur certificat d'achèvement pour les quatre (4) cours en Culture politique et Communication; une récipiendaire a reçu son certificat pour trois (3) cours suivis; huit (8) ont eu un certificat d'achèvement pour un seul des quatre cours dispensés.

Les récipiendaires de la première session de formation en Culture politique et Communication de L'Institut Supérieur Gérard Pierre-Charles (ISGPC) sont:

A. Pour Communication écrite; Communication orale; Dynamique de groupe et Leadership; Initiation à la politique

1. Whilflor CAYEMITTE
2. Milo LEBLANC
3. Nora Paula MIRVILLE
4. Richard PAUL
5. Ulrick SAINT PHILIS
6. Jackson SIMEIN

B. Pour Communication écrite; Communication orale et Initiation à la politique

7. Cam Suze LUNDI

C. Pour Communication orale

8. Robens JEANNIS

D. Pour Dynamique de groupe et Leadership

9. Jean Evens BENOIT
10. Jean Jude BOYARD
11. Anderson JEAN MARY

E. Pour initiation à la politique

12. James ANTOINE
13. Guitho DESIMA
14. Wilson PIERRE
15. Rayno POINT-DU-JOUR

- **Séminaire sur l'Administration et la fonction publiques les samedi 20 et dimanche 21 juillet 2019**

Pour compléter le cycle des cours réguliers dispensés pendant la première période de formation au niveau intermédiaire, un séminaire de deux (2) jours sur l'Administration et la Fonction publiques est proposé aux étudiant.e.s. Les participant.e.s ont obtenu le certificat d'achèvement délivré par l'ISGPC. Le contenu de la formation est le suivant:

premier jour

1. Définition et cadre normatif de l'Administration Publique
2. Constitution de l'administration
3. Organes de l'administration centrale
4. Organes de l'administration territoriale
5. Administration centrale: le pouvoir exécutif

deuxième jour

1. Fonction publique: définition, cadre normatif et institutionnel
2. Agents de la fonction publique
3. Statuts des Agents publics
4. Responsabilités des Agents publics
5. Réforme de la fonction publique

Les récipiendaires du certificat de participation au séminaire sur l'Administration et la Fonction publiques sont:

1.
2. Guitho DESIMA
3. Milo LEBLANC
4. Nora Paula MIRVILLE
5. Richard PAUL
6. Ulrick SAINT PHILIS
7. Jackson SIMEIN

5. Le Centre de Documentation et de Recherche Claude Jean-François

Activités de préparation à l'ouverture du Centre de Documentation et de Recherche

L'autre composante de l'ISGPC, le Centre de Documentation et de Recherche n'est pas encore fonctionnel. D'octobre 2018 à juin 2019, des activités diverses et des mesures ont été prises en vue de parvenir à son ouverture officielle et son fonctionnement régulier. La situation de troubles sociopolitiques qui ont paralysé le pays durant l'été et les mois de septembre, d'octobre retarde cette ouverture. Le changement d'adresse du siège central du Parti, désormais localisé au "Kafou Tifou", à l'angle de l'avenue Magny et du Chemin des Dalles, depuis le 1er décembre de l'année en cours, reporte au premier trimestre de l'année 2020 l'entrée en fonction du Centre de Documentation Claude Jean-François de même que la reprise des cours réguliers du Centre de Formation des Cadres Marc Romulus.

Le responsable Pierre Amos JEAN MICHEL et des bénévoles comme Richard PAUL, Ulrick SAINT PHILIS ont déjà identifié et classé le fond d'ouvrages et de documents disponibles, organisé les étagères de la bibliothèque. Du matériel et des équipements comme ordinateurs, imprimante, tables, chaises, cartes de membres, abonnement de journaux sont prévus pour le bon fonctionnement du Centre qui sera ouvert du lundi au samedi de dix (10) heures du matin à quatre (4) heures de l'après-midi.